

Fédération FO de la métallurgie
le journal



www.fo-metaux.org

Formation syndicale :

un outil au service du développement

L'offre de formation de notre Fédération ne cesse d'évoluer pour coller au plus près des besoins des militants et leur fournir tous les outils pour une action syndicale efficace et pour faire grandir notre organisation.

Loi Travail - p.8
La détermination des métallos

SNT - p. 14
Le combat comme seule option

Dispositif conventionnel - p. 16
Un chantier sensible



Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 9,67 euros

SMIC brut mensuel : 1466,62 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 218 euros par mois

(pour l'année 2016 : 38 616 euros)

Coût de la vie :

+0,1 % en juin (+0,1 % hors tabac);

+0,2 % en glissement sur les 12 derniers mois (+0,2 % hors tabac).

Chômeurs : 3 525 700

(catégorie A, publiés le 26 juillet 2016)

Indice de référence des loyers :

125,25 (2^{ème} trimestre 2016).

Taux d'intérêt (22 août) :

-0,05 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

Formation syndicale :
un outil au service du développement 4-7

8 Actualité sociale

Loi Travail : la détermination des métallos 8-9

TIM : la crainte de la délocalisation 10

Groupe Comeca : un PSE injustifié 10

SNT : le combat comme seule option 14

ArcelorMittal Wire France : une cession à risque 14

15 Actualité syndicale

USM du Calvados :
un développement efficace 15

Objectif TPE dans la métallurgie 15

Dispositif conventionnel :
un chantier sensible 16

Handicap : l'insertion par l'apprentissage 17

18 Infos

Les résultats de FO lors des élections professionnelles 18-19

L'Europe syndicale toujours plus forte 20

21 Vos droits

Tout savoir sur le compte personnel de prévention
de la pénibilité 21

22 Jeux

Des Métaux et des mots 22



Et toujours
l'information
en ligne sur...
www.fo-metaux.com



Vérités et mensonges sur le dialogue social

Avant d'aborder la rentrée sociale et nos grands dossiers à venir pour la métallurgie, le mois de juillet aura été pour le gouvernement, dans la continuité du projet de loi Travail, l'occasion d'utiliser à nouveau, et pour la troisième fois consécutive pour un même texte, l'article 49-3 de la Constitution afin de faire passer en force, jusqu'au bout, le projet de loi Travail. C'est lamentable, notamment quand nous savons que ce projet était minoritaire, tant auprès de la population que des politiques, des patrons et des syndicats.

Le 20 juillet, veille du vote définitif, le porte-parole du gouvernement -qui devrait, à l'image d'autres ministres, se former afin d'éviter de faire des déclarations intempestives- s'est permis de faire référence -oui, il a osé !- à l'accord d'entreprise de PSA pour défendre le projet de loi Travail caractérisé par la primauté de l'accord d'entreprise. Interrogé sur un possible et troisième recours à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le projet de loi Travail, le porte-parole et ministre de l'Agriculture a fait remarquer au micro de France Info que l'accord trouvé par le groupe automobile PSA au début du mois avait été signé par la direction et les syndicats, dont Force Ouvrière, le même syndicat, selon lui, « qui a fait campagne pour le retrait du texte et signe un accord d'entreprise ».

Tout d'abord, il convient de rappeler que cet accord d'entreprise de PSA, gagnant/gagnant pour les salariés et le groupe, apporte des plus et non des moins. Ensuite, M. le ministre et porte-parole du gouvernement, il faut vous réveiller et prendre conscience de la réalité du terrain et de ses acteurs qui ne vous ont pas attendu. En effet, les accords d'entreprise ont toujours existé et FO Métaux, réformiste et fier de l'être, a toujours signé au travers de ses délégués, dans les entreprises, la plupart des accords d'entreprise. Toutefois, deux précisions importantes. La première : nous ne les signons ni pour faire plaisir à un parti politique quel qu'il soit, ni pour les employeurs, mais uniquement en tenant compte, bien évidemment, de la situation des entreprises pour apporter des garanties aux salariés et pour l'emploi. La deuxième : nous les signons quand ils ne déro-

gent ni aux accords de branche ni à l'ordre conventionnel, et l'accord PSA n'y déroge pas.

Y déroger est bien en revanche ce que souhaite le gouvernement, avec une loi et son article 2 non applicable pour le moment, mais qui dans le temps va permettre de déroger par accord d'entreprise aux accords de branche sur la durée du travail, et ce dans un sens moins favorable aux salariés. Alors, le lien avec une allusion purement politicienne n'a pas lieu d'être car il fausse le débat et tente de convaincre en voulant justifier le recours antidémocratique à l'utilisation abusive et incompréhensible de l'article 49-3 de la Constitution pour un projet de loi rejeté, rappelons-le, par une grande majorité.

Cette loi, qui a été adoptée dans la foulée le 21 juillet, et l'attitude du gouvernement resteront dans l'histoire comme une période néfaste d'un pseudo-dialogue social de façade et autoritaire. Nous continuerons à être en désaccord avec une grande partie de cette loi qui entame sérieusement le dialogue social constructif, un dialogue qui, au travers des accords de branche et d'entreprise ayant précédé cette loi, avait fait ses preuves.

Pour la métallurgie, nous continuerons à œuvrer pour un dialogue social constructif. Pour preuve, les grands dossiers de la rentrée seront ceux sur les négociations nationales, et elles vont être denses. En effet, à partir du 9 septembre, tous les 15 jours, le vendredi matin et ce pendant deux ans, nous allons négocier pour essayer de refondre le dispositif conventionnel afin de le réécrire et de faciliter la compréhension des accords. Nous serons attentifs sur l'ordre conventionnel et les garanties. Nous terminerons également le 2 septembre la négociation sur l'emploi et pour l'emploi sur notre territoire.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Formation syndicale : un outil au service du développement

Si devenir militant ne demande que de fortes convictions, la pratique du syndicalisme exige compétences et connaissances servies par une grande rigueur. En un mot, être un syndicaliste efficace ne s'improvise pas ; cela s'apprend. C'est autour de cette idée que notre organisation a bâti un ambitieux dispositif de formation de ses militants depuis la fin des années 90 et en a fait le fer de lance du développement syndical. Alors que la formation syndicale fédérale a récemment accueilli son 10 000^{ème} stagiaire, FO Métaux fait le point sur une activité qui ne cesse d'évoluer et de grandir.

Dans un coin de la pièce, bien calé derrière son bureau, un patron est en train de rabrouer une équipe syndicale vertement. De leur côté, les syndicalistes n'en mènent pas large. Dans leurs petits souliers, ils n'arrivent pas à placer un mot. Une négociation qui tourne mal ? Du conflit dans l'air ? Et non ! Le patron est en fait un formateur fédéral - militant FO des plus chevronnés ayant exercé plusieurs mandats pour la Fédération et officiant en plus de ses engagements syndicaux de terrain - et les métallos malmenés des stagiaires effectuant une formation syndicale mise au point par notre organisation. « C'est du costaud mais là on apprend vraiment, tant sur le fond que sur la forme », lâche un des participants à la pause-café. C'est un des secrets de l'efficacité de la formation syndicale FO Métaux en même temps qu'une de ses caractéristiques majeures : ici, pas question de se cantonner à des cours magistraux, le théorique va de pair avec la pratique. L'analyse et la connaissance des différents textes régissant le rôle du syndicaliste sont enrichies par une utilisation directe des savoirs via un éventail de mises en situation très réalistes durant lesquelles le sang-froid, le pragmatisme et la réactivité des stagiaires sont mis

à rude épreuve. Il y en a pour tous les niveaux et pour tous les besoins. « La Fédération propose un parcours complet de formation au gré de l'investissement et des responsabilités des militants, avec plusieurs niveaux de progression » résume le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, également en charge de la formation fédérale.

Proche du terrain

Dans le détail, c'est la « Journée Accueil » qui constitue la première base du socle de formation fédérale. Elle s'adresse tout particulièrement aux nouveaux adhérents, qui souhaitent découvrir rapidement et simplement l'environnement syndical FO, les Instances Représentatives du Personnel (IRP) et obtenir des réponses simples à leurs questions. Elle constitue, avec le stage « Nouveaux élus/Nouveaux responsables (NE/NR), le niveau 1 du parcours fédéral, indispensable à la poursuite de la formation fédérale. Le contenu en fait un stage adapté à tout militant (nouveau ou ancien), souhaitant aborder (ou



La formation dispose d'une solide équipe de formateurs qui sont aussi des militants.



Jean-Yves Sabot et Serge Ramos, de l'APSAC, en plein travail sur la formation.

re-voir) de manière concrète et proche du terrain, les fondamentaux du syndicalisme, les objectifs et les moyens de la pratique syndicale en entreprise. Il s'adresse à toutes et tous, quel que soit le collègue, quel que soit le rôle ou le mandat (pas nécessairement élu). Une version spécifique aux services de l'automobile, tenant compte des spécificités conventionnelles, a été créée en 2015.

Un cursus riche

Ensuite, les autres niveaux du parcours intègrent une double dimension : réflexion et pratiques syndicales d'une part, et communication d'autre part. « Cela permet de bien distinguer deux logiques complémentaires, précise Jean-Yves Sabot. La première est proprement syndicale. Notre conception syndicale y est affirmée fortement. Les principes et valeurs de la Fédération y sont développés. L'objectif est de préparer et d'accompagner les militants dans leurs prises de responsabilités syndicales, conformément aux valeurs, à l'esprit et aux registres d'action qui sont les nôtres. La seconde logique se révèle plus technique : elle est centrée sur la communication. L'objectif est de travailler sur des méthodes de communication, propres aux professionnels et aux militants compétents et bien formés. Elles sont adaptées à nos besoins et à nos secteurs d'activité. »

En parallèle est proposé un cursus complémentaire permettant d'approfondir certains points,

que ce soit dans le cadre d'un mandat ou d'une thématique précise. Ces modules accompagnent les militants dans l'exercice de leurs mandats et répondent notamment à des obligations légales de formations, par exemple sur le CE ou le CHSCT (FO Métaux s'est d'ailleurs fait une spécialité de ce dernier point, s'efforçant de proposer un parcours de formation CHSCT pouvant aller jusqu'à un accompagnement personnalisé favorisant la meilleure progression ou permettant une remise à niveau.)

C'est là que l'APSAC (Association pour la Promotion Sociale et l'Amélioration des Connaissances) intervient et a vocation à se développer. Organisme de formation professionnelle mis en place par notre Fédération et par ailleurs présidé par son secrétaire général Frédéric Homez, elle permet notamment de conventionner les formations auprès de CE, même auprès des employeurs dans le cadre des plans de formation des entreprises. Plus globalement, elle intervient (avec le concours d'experts professionnels sélectionnés) sur les formations liées aux IRP et aux mandats. Revenant sur la vocation de l'APSAC, Frédéric Homez explique : « Les enjeux actuels contraignent désormais les représentants du personnel à anticiper pour ne pas subir. Nous voulons leur donner les moyens de cette anticipation. Nous souhaitons ainsi leur permettre à travers nos stages de devenir de véritables acteurs du dialogue social, de crédibiliser leur action et d'asseoir leur audience pour mieux servir et défendre les sala-



La formation mise sur le travail en petits groupes.

riés. Nous leur transmettrons les savoirs et savoir-faire incontournables leur permettant d'être force de proposition, d'alimenter ou bâtir la politique contractuelle et conventionnelle. Tous les représentants du personnel (Elu CE, DP, DS, CHSCT) trouveront donc avec l'APSAC une réponse à leurs attentes, qu'il s'agisse de former les nouveaux élus ou d'actualiser leurs connaissances. » En effet, face aux mutations techniques et juridiques de plus en plus fortes et rapprochées dans l'entreprise et dans le fonctionnement des IRP, qui impactent fortement le travail syndical, mieux vaut être prêt ! Acquérir

ou remettre à jour des savoirs et des pratiques via la formation des salariés et des représentants du personnel aide donc à améliorer la qualité et l'impact du dialogue social dans l'entreprise.

Revenant plus globalement sur l'esprit de la formation syndicale FO Métaux, Jean-Yves Sabot conclut : « Notre ambition est de proposer des formations au plus près des besoins et des attentes de nos militants, notamment en délocalisant les sessions ou en réalisant du sur-mesure. Nous donnons des outils aux militants, élus et délégués pour négocier et être au même niveau que leurs interlocuteurs et incarner pleinement l'efficacité réformatrice. »

Innover pour mieux former

Depuis l'informatisation de la base de données de notre organisation, à la veille de l'an 2000, la formation s'est réorientée vers le développement syndical et a amplifié son dispositif sous la houlette du trésorier fédéral et responsable de la formation Jean-Yves Sabot. Chaque année, près de 600 stagiaires passent par le centre de formation de la Fédération. Et lors du congrès fédéral qui s'est tenu à La Rochelle en mai 2016, notre organisation a fêté son 10 000^{ème} stagiaire. A l'occa-

sion de ce grand rendez-vous des métallos FO, la Fédération a d'ailleurs innové en proposant un programme de formation très complet aux militants en dehors des séances plénières, animé par les formateurs fédéraux et des partenaires de notre organisation. La bonne articulation de l'ensemble et le succès rencontré auprès des militants devraient conduire FO Métaux à rééditer l'initiative. Cette volonté de faire évoluer le dispositif se traduit également par la tenue de réu-

nions annuelles de l'équipe de formateurs fédéraux autour du secrétaire général de la Fédération de la métallurgie Frédéric Homez et du trésorier fédéral et responsable de la formation syndicale Jean-Yves Sabot. Cette session d'échanges permet de faire un bilan de l'année écoulée, de peaufiner le plan de formation de l'année à venir, notamment sur la répartition des formateurs sur les différents stages et sur les modifications du parcours de formation qui seront appliquées l'année suivante ou qui sont en gestation à plus long terme, et partager la réflexion sur cette activité essentielle pour notre Fédération. Ainsi, cette année a vu l'apparition d'un nouveau niveau de spécialisation destiné à

approfondir différentes notions en fonction des demandes. Il est également prévu de développer le niveau d'expertise CE et CHSCT, et de proposer un plus grand nombre de formations de type managériale, toujours en réponse aux demandes des militants.



La formation a accueilli son 10 000^{ème} stagiaire

Un financement qui évolue

La formation syndicale demeure l'un des axes prioritaires de la Fédération FO de la métallurgie, bien que les récentes évolutions législatives ne facilitent pas la tâche de notre organisation dans cette entreprise. En effet, au niveau du cadre législatif et réglementaire, le principal changement est venu de la disparition du 0,08 pour mille (pourcentage de la masse salariale consacré par les entreprises à la formation économique, sociale et syndicale des salariés), qui était jusque-là prévu par le code du travail et permettait dans la majorité des cas le maintien du salaire pendant la durée de la formation. Certes, cet « ancien » dispositif d'indemnisation des salariés en formation économique, sociale ou syndicale a été remplacé par un fonds de 0,016 % centralisé au niveau interprofessionnel (les Confédérations), mais cela change sérieusement la donne. Avec la disparition du 0,08 pour mille, la prise en charge des pertes de salaires par les entreprises est nettement plus faible, surtout quand il n'existe pas d'accord de droit syndical ou que celui ne prévoit rien à ce niveau. C'est pourquoi notre Fédération a décidé de mettre en place le maintien de salaire par subrogation dès cette année. Concrètement, chaque futur stagiaire doit informer la Fédé-

ration de l'éventualité d'une perte de salaire au moment de sa demande de formation. Après examen, c'est la Fédération et elle seule qui signe une convention avec l'entreprise afin de prendre en charge la perte de salaire. Ensuite, au cas par cas, les sommes seront prélevées sur le budget spécifique de la Fédération. « Nous avons fait le choix de ce dispositif afin que les militants ne renoncent pas aux formations pour des raisons financières, indique Jean-Yves Sabot. Leur demande de formation est chaque année plus forte et notre réponse chaque année plus étoffée. En optant pour la subrogation, nous agissons pour préserver cette dynamique qui sert le développement de notre organisation. »

La Fédération encourage néanmoins ses syndicats à utiliser tous les moyens conventionnels et légaux à leur disposition pour favoriser l'accès des métallos FO à la formation syndicale. Pour FO Métaux, la philosophie d'ensemble est claire : tous les acteurs économiques et sociaux ont intérêt à ce que le dialogue paritaire (la négociation collective en entreprise notamment) puisse rester une activité menée par des représentants syndicaux suffisamment formés par leurs organisations syndicales respectives.



Les sessions formation proposées au congrès de La Rochelle ont rencontré un grand succès auprès des métallos FO.

Loi Travail

la détermination des métallos

De mars à juillet, notre organisation et ses militants se sont battus contre le projet de loi Travail, que le gouvernement a choisi de faire passer en force à grands coups de 49.3 et au mépris de la démocratie. Durant ces longues semaines de lutte acharnée, la mobilisation des métallos n'a jamais faibli et ils ont toujours été à la pointe du mouvement, notamment au cours des 12 journées de manifestations et plusieurs meetings auxquels a appelé FO. Alors qu'avec la rentrée va reprendre le combat, FO Métaux rend hommage en images à l'énergie, la détermination et l'engagement des métallos FO qui n'ont jamais baissé les bras malgré une volonté clairement affichée des pouvoirs publics de briser leur élan par tous les moyens.



Une partie de l'équipe fédérale à Paris le 28 avril.



Jean-Claude Mailly à Paris lors du meeting du 3 mai.



Sous les remparts d'Avignon le 19 mai.



À Paris le 31 mars.



Des métallos venus de toute la France.



A Nantes le 28 avril.



A Paris le 14 juin.



A Paris le 23 juin.



A Marseille le 31 mars.

TIM : la crainte de la délocalisation



Spécialiste des cabines, des engins de travaux publics et des tracteurs agricoles, TIM (Quaëdypre, dans le Nord) fait face à une situation difficile depuis plusieurs mois et ce sont les salariés qui en paient le prix. Le secrétaire fédéral Paul Ribeiro était avec eux le 23 juin afin de leur apporter le soutien de notre organisation.

Cela fait près de trois ans que les 640 salariés de TIM font des efforts pour sortir l'entreprise de l'ornière financière dans laquelle elle est bloquée et leur patience est à bout car il leur faut se battre dans tous les domaines. Le PSE auquel ils sont confrontés et qui touche 125 salariés, soit 20 % des effectifs, n'est que le dernier avatar d'une longue série de déconvenues : gestion catastrophique des embauches, arrivée de responsables incompetents qui avaient déjà mis en difficulté leurs employeurs précédents, licenciements à la chaîne, sans compter les dégâts faits par un nouveau directeur remercié au bout d'à peine 18 mois. Sur le plan commercial, les salariés constatent que les clients ne sont plus la priorité ; Au plan économique, investissements incontrôlés et nettement insuffisants ; Au plan social, dénonciation d'un accord de 35 H qui permettait de prendre des RTT quand la demande des clients était insuffisante et de travailler plus en période haute et, pour faire bonne mesure, forfaitisation des salaires, alors que d'autres entreprises de la région en ont fait les frais en terme de rentabilité des effectifs : les métallos de TIM auront eu droit à tout... En mars dernier, notre organisation avait dû lancer un appel au débrayage très suivi pour obtenir gain de cause sur les salaires,

ainsi que le temps d'habillage et de déshabillage. Aujourd'hui, « en l'absence d'investissements et de vraies perspectives industrielles, le PSE ne se justifie pas, explique le délégué syndical FO Fabrice Waeles. Il va affaiblir une entreprise déjà mal en point et ressemble à un prélude à sa mort programmée. » Pour justifier son plan social, la direction de TIM (le groupe allemand Fritzmeier) évoque une baisse « importante et durable des commandes de ses clients (...), situation qui a pour conséquence des pertes qui ne laissent d'autre choix à TIM que d'adapter sa capacité de production ». Une analyse incompréhensible pour FO, car le site tourne à plein régime. Le PSE pourrait en fait cacher une volonté de délocaliser massivement les emplois vers les filiales d'Europe de l'est, le nombre d'emplois supprimés à Quaëdypre correspondant comme par hasard à celui des emplois créés dans ces filiales étrangères... Pour FO, « ce PSE ne pourra être accepté s'il ne garantit pas la pérennité du site, laquelle demande des investissements, une volonté commerciale forte et une meilleure organisation du travail, prévient Paul Ribeiro. Nous n'accepterons pas la destruction pure et simple de ce bel outil industriel et des emplois qui en dépendent. »

Groupe Comeca : un PSE injustifié

Le 12 avril dernier, le groupe Comeca a annoncé la fermeture de deux de ses agences via un PSE : celle de Toulouse, avec 12 emplois concernés, et celle de Rillieux, où 16 emplois sont en danger. Le 3 mai, lors d'un comité d'entreprise, la direction de ce groupe spécialisé dans la construction d'équipements basse tension (tableaux électriques) présente les premiers éléments du PSE pour Rillieux. Pour notre organisation, c'est la consternation : « On nous propose du vide, s'indigne le délégué syndical FO de Rillieux David Frade. On met en péril la vie de plusieurs familles sans rien proposer derrière ! » D'autant que les métallos FO ont de la mémoire et craignent beaucoup de revivre la même histoire qu'en 2010.

« À l'époque, le groupe avait fermé quatre agences, se souvient le délégué syndical central FO Comeca et secrétaire du CE Gilles Roger. 58 salariés s'étaient retrouvés sur le carreau et la justification avancée par la direction était la même qu'aujourd'hui. » Et elle passe d'autant plus mal qu'en 2010 la stratégie adoptée par la direction n'avait pas permis de redresser la barre, bien au contraire. Pour notre organisation, le PSE annoncé illustre encore une fois la primauté du financier sur l'humain : « Ce n'est pas aux salariés de payer les erreurs de management et de stratégie de la direction », prévient Gilles Roger, qui explique que FO a fait nommer un expert-comptable et juridique « pour démontrer que cette suppression d'agences va impac-



ter toute la société. » Depuis le 31 mai, les négociations concernant le contenu du PSE ont débuté. Inquiets, les salariés comptent sur FO pour défendre leurs emplois et leurs intérêts.

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE



RELEVONS ENSEMBLE le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLÉSIA
klesia.fr

FO
Métallurgie

Être une force de proposition pour
défendre l'industrie

Développer
la représentativité
par la syndicalisation

Défendre
la convention
collective

Pour la défense des salariés

**LIVRET
D'ADHÉRENT**

FO
Métaux

**[Pour une rentrée bien préparée,
une seule solution : rejoindre FO!]**

**Pour tout renseignement,
contactez votre délégué FO Métaux**



FO
Métaux
Notre industrie,
nos emplois !

SNT : le combat comme seule option



Le 16 juin puis le 18 juillet, poussés à bout, les salariés de SNT (Nord) ont décidé de montrer leur mécontentement à leur direction en organisant un débrayage. Leurs revendications : une revalorisation des salaires et de meilleures conditions de travail.

Surcharge de travail, locaux vétustes, salaires jamais revalorisés, départs en retraite non remplacés, jusqu'aux bleus de travail avec lequel ils manipulent des produits chimiques dangereux et qu'ils doivent laver chez eux car leur employeur refuse de s'en charger : pour les salariés de SNT (Société nouvelle de traitement, spécialisée dans le revêtement des métaux), le quotidien était devenu un telle source de mécontentement que, face à une direction pratiquant la politique de l'autruche, ils n'ont pas eu d'autre choix que d'aller au conflit, le 16 juin dernier. « Nos revendications portaient sur les salaires, explique le délégué syndical FO Dany Sevin, à savoir une prime exceptionnelle compte tenu de la progression de notre chiffre d'affaire par rapport aux années antérieures et de l'augmentation de la polyvalence sans reconnaissance, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail, aussi pénibles que dangereuses. » La mobilisation est forte : les deux tiers des 16 sala-

riés répondent à l'appel de FO, majoritaire sur le site. Malgré ce succès, la direction continue de faire la sourde oreille, alors pourtant que la DIRECCTE et la CARSAT ont constaté les nombreuses anomalies affectant l'entreprise. « C'est pourquoi nous débrayons à nouveau ce 18 juillet », explique Dany Sevin. L'Union locale de Valenciennes, aux côtés des métallos de SNT depuis le début du mouvement, était d'ailleurs encore présente ce jour pour les soutenir dans leur combat. Elle a par ailleurs aidé l'équipe syndicale à alerter le sous-préfet de Valenciennes et l'UIMM du Valenciennois de la situation. Face au mutisme de la direction, il y a fort à parier qu'il faudra toute la détermination des métallos – qui n'en manquent pas – pour obtenir satisfaction de leur juste revendication. « Ils savent qu'ils peuvent compter sur notre Fédération pour les aider, souligne le secrétaire fédéral Paul Ribeiro et au niveau locale, toutes nos structures sont mobilisées. »

ArcelorMittal Wire France : une cession à risque

Alors qu'un projet de cession de sa filiale ArcelorMittal Wire France est en cours d'examen chez le géant de la sidérurgie, le secrétaire fédéral Lionel Bellotti s'est rendu sur le site de Bourgen-Bresse le 6 juillet avec le délégué syndical central Alain Henger à la rencontre du secrétaire de syndicat Saïd Andaloussi et de son équipe pour regarder le dossier de plus près et déterminer comment préserver les intérêts des salariés.

Quelques jours avant l'été, ces derniers ont appris que le géant indien, afin de réduire un endettement de plusieurs milliards de dollars, envisageait très sérieusement de se séparer de cette filiale, qui comprend 721 salariés sur 6 sites en France, et dont la spécialité est la tréfilerie. Depuis quelques temps déjà, ArcelorMittal a entrepris de couper les branches jugées les moins rentables de son empire pour tenter de rééquilibrer ses finances. Or, Wire France, qui traverse une mauvaise passe, est dans le collimateur. « Comme trop souvent, c'est une vision à court terme qui prévaut, regrette Lionel Bellotti. Il est inacceptable de voir une difficulté conjoncturelle mettre en danger des savoir-faire et une excellence unanimement reconnus. » Car la situation de Wire France est à relativiser. En effet, l'un des deux pans de son activité – le fil de forme pour le para-pétrolier – pâtit de la baisse des investissements de ce secteur. L'activité câblage (mines, levage, montagne, ancrage off-shore) est à peine moins touchée. Pour notre organisation, la filiale n'en dispose pas moins d'atouts uniques qu'il faut préserver.

Les inquiétudes sont d'autant plus vives chez les métallos que l'entreprise reste à la recherche d'un repreneur après le retrait de candidature du fonds d'investissement américain Oaktree. « Nous avons d'ores et déjà décidé de demander en CCE davantage de précisions, explique Lionel Bellotti. Nous voulons en savoir plus sur les questions de stratégie industrielle car il est hors de question de voir ce site pillé comme tant d'autres l'ont été par des pirates déguisés en repreneurs. » Pour FO, il faut pérenniser le site en investissant pour relancer l'activité et sauve-



garder un outil industriel de premier plan. En attendant, l'heure est à l'anticipation. Notre organisation a donc présenté une motion lors du dernier CCE demandant à la direction de s'engager sur des mesures sociales à minima équivalentes à celles d'Arcelor Mittal dans l'éventualité de la mise en œuvre d'un PSE ; de garantir une priorité de reclassement au sein d'ArcelorMittal ; de garantir le maintien des acquis et autres accords à l'issue d'une éventuelle cession. « Quoi qu'il advienne, nous préférons mettre en place dès à présent un filet de sécurité pour les salariés, en faisant tout pour qu'il ne serve pas », résume Lionel Bellotti. Seule certitude : ce dossier va retenir l'attention de notre organisation pour les mois à venir.

USM du Calvados : un développement efficace



Quels résultats pour la stratégie de développement mise au point par notre organisation et déclinée dans les régions ? « De bons résultats », pourraient s'exclamer les métallos FO de Haute et de Basse-Normandie qui se sont retrouvés pour la réunion régionale de leurs USM le 14 juin. Métaux de l'Orme avec Benoit Lecomte, USM de Seine-Maritime avec Yanis Aubert, Métaux de la Manche avec Gildas Poté, USM du Calvados avec Stéphane Bigot, sans oublier la présence du secrétaire de l'UD50 Yann Perrotte et du secrétaire de l'UD14 Pierrick Salvi, le constat est unanime : FO poursuit son développement. « Des dynamiques fortes sont enclenchées dans tous ces territoires et notre organisation gagne du terrain, se félicite Paul Ribeiro, et les échanges entre les structures FO permettent de compenser le fait que des différences existent entre ces départements qui n'ont pas tous le même tissu industriel. » Les discussions ont également porté sur la régionalisation en cours au niveau patronal et administratif, ainsi que sur la nécessité de maintenir le rapport de force au niveau territorial. L'après-midi, les métallos FO ont tenu l'assemblée générale de l'USM du Calvados. Avec cinq nouvelles

implantations depuis 2015, l'équipe de l'USM n'a pas ménagé sa peine, menant régulièrement des actions de développement après un ciblage précis des entreprises dans lesquelles s'implanter. Signe de cette réussite : beaucoup de nouveaux venus étaient présents à la réunion. Manumures, Tokheim, Volvo, TECMA, Mary Automobile, Renault Trucks Blainville, etc. étaient aux côtés des « historiques » tels que PCA, Donaldson, KME Brass ou Lecomte, avec la volonté de s'impliquer dans la vie et le développement de FO. Le secrétaire de l'USM Stéphane Bigot a souhaité passer la main à Dominique Jaquot afin de pouvoir prendre du recul et se consacrer aux élections professionnelles chez Inteva, tout en restant membre du bureau. Nul doute que dans le Calvados, FO n'a pas fini de grandir.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Dominique Jaquot (secrétaire), Stéphane Ernout (secrétaire adjoint), Stéphane Bigot (trésorier), Michel Gallais (trésorier adjoint) et Philippe Pezeril (archiviste).

Les métallos FO du Calvados se sont retrouvés le 14 juin pour une journée chargée. Après une matinée consacrée à la réunion régionale des USM de Normandie, ils ont tenu l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Stéphane Bigot, et en présence du secrétaire fédéral Paul Ribeiro. L'ensemble des sujets abordés a montré la vitalité de notre organisation dans cette belle région.

Objectif TPE dans la métallurgie

Ils sont près de 4,5 millions. Peu au fait de leurs droits, souvent isolés, ils se sentent parfois bien éloignés de l'univers syndical. Ce sont les salariés des TPE (Très Petites Entreprises). En décembre, ils vont être appelés à voter pour une organisation syndicale et les résultats seront pris en compte dans le cadre de la représentativité. FO, dont la campagne bat son plein, compte bien conquérir leurs voix, avec la participation active de FO Métaux.

Dans certaines branches couvertes par notre Fédération, la proportion de salariés travaillant dans les Très Petites Entreprises (TPE) atteint jusqu'à 60 %. En décembre 2012, pour la 1ère fois, ils avaient été appelés aux urnes. Fin 2016, ils feront à nouveau entendre leur voix. Si la Confédération a lancé en novembre dernier sa campagne nationale pour les convaincre de faire confiance au syndicalisme réformiste, la Fédération FO de la métallurgie n'est pas en reste et entend être, comme en 2012, un moteur de cette opération. Un groupe de travail dirigé par le secrétaire fédéral Gérard Ciannarella, et sous la supervision du secrétaire général Frédéric Homez, a d'ailleurs été mis en place pour coordonner les efforts de FO Métaux et s'intégrer dans le dispositif confédéral. Tracts, dépliants, affiches, clips vidéo, pages Web dédiés... notre Fédération œuvre à la mise au point de supports spécifiques pour cette élection. « L'idée est de mettre l'accent sur ce que nous apportons concrètement aux salariés des TPE, résume Gérard Ciannarella, et de leur montrer qu'en votant FO ils défendent leurs droits. » Car ils sont peu à le savoir, mais c'est grâce à la présence de représentants FO

dans de nombreuses commissions que sont fixés les minima salariaux et d'autres éléments de rémunération comme la prime d'ancienneté, mais aussi le capital de fin de carrière dans les services auto ou encore les conditions de travail du dimanche au volontariat dans la BJO. « Nous devons maintenir et accroître notre représentativité pour pouvoir continuer de les défendre », explique le secrétaire fédéral. Ce dispositif, qui va connaître une montée en puissance d'ici la fin de l'année, va également largement faire appel aux métallos, qui seront en première ligne pour aller au contact des salariés des TPE et faire de cette élection de proximité un succès pour notre organisation. Ils participeront d'ailleurs à la semaine nationale FO TPE qui se déroulera du 3 au 7 octobre. Des actions ont d'ores et déjà été menées par les USM avec des distributions de tracts sur les marchés, sur le Tour de France, etc.

Dispositif conventionnel : un chantier sensible

Après plus de trois ans de réflexion et d'échanges entre les Fédérations de la Métallurgie représentatives et l'UIMM, la Fédération FO de la Métallurgie, après 5 séances de négociation, a signé l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de branche de la métallurgie. Objectif : parvenir à un nouveau dispositif conventionnel structuré, simplifié et rédigé clairement. Au final, l'ensemble des organisations syndicales ont signé cet accord.

Cette fois, le chantier est bel et bien lancé. Il aura fallu trois années pour arriver à un diagnostic partagé entre l'UIMM et les organisations syndicales de la métallurgie sur le dispositif conventionnel et sa nécessaire évolution. Refonte des accords nationaux et de la grille de classification mais aussi articulation entre accords d'entreprise et accords de branche, les enjeux sont nombreux et sensibles et tout au long des échanges qui ont abouti à l'ouverture des travaux de refonte, notre organisation est parvenue à faire prendre en compte plusieurs de ses positions.

En premier lieu, et alors que le projet de loi Travail remet en cause la légitimité des négociations de branches, FO Métaux a clairement fait savoir son attachement à la branche et à la hiérarchie des normes. « La tentative d'inversion de la hiérarchie des normes et la suppression des branches territoriales sont inacceptables ! a tonné le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez. Les branches doivent garder la main afin de protéger au minimum les salariés concernés. » Dans cet accord, FO Métaux a d'ailleurs obtenu une précision importante, à savoir : les partenaires sociaux rappellent que la métallurgie constitue une seule et même branche qui a un rôle primordial comme élément régulateur. C'est pourquoi, le dispositif conventionnel de branche a vocation à traiter de l'ensemble des conditions d'em-

compréhension, notre organisation n'en a pas moins posé des limites. Evoluer vers un seul dispositif conventionnel en lieu et place des 76 accords territoriaux ? Certains en rêvent. En revanche, pour FO : « Nous restons très attachés aux accords nationaux et aux accords territoriaux », explique Frédéric Homez, ajoutant que seules quelques dispositions sont obsolètes.

La primauté des branches

Le point d'entrée de ce chantier qui doit permettre à la branche de conserver son attractivité pourrait bien être le toilettage des classifications, sur lequel un groupe de travail planche déjà. Les travaux devraient permettre de supprimer le trop complexe mécanisme actuellement en vigueur et d'aller vers un système de classification unique favorisant un passage plus facile du statut non cadre au statut cadre « avec un système de coefficients pour tout le monde, de l'ouvrier jusqu'à l'ingénieur », précise Frédéric Homez.

Autre question sensible, qui est dans l'air du temps : donner plus de place et de souplesse à la négociation d'entreprise en y fixant le premier niveau de dialogue social. Pour FO Métaux, c'est à la branche qu'il revient de déterminer suivant les sujets et les thèmes, par des accords majoritaires, de ce qui ressortit au niveau national comme de celui de l'entreprise afin d'éviter les problèmes de concurrence entre les entreprises d'un même secteur et de dumping social. L'idée d'étendre les possibilités de dérogation n'est pas envisageable. « Il faut un socle commun, les espaces de dérogeabilité existent déjà. Nous sommes attachés au principe de faveur », plaide Frédéric Homez.

Notre organisation regrette néanmoins – et l'a fait savoir –, au regard des moyens d'autres branches moins importantes en termes d'effectifs, l'UIMM n'apporte pas les moyens à la hauteur d'une branche comme celle de la Métallurgie pour réussir les négociations et favoriser le dialogue social. De ce fait, un bilan d'étape aura également lieu sur ce point afin de regarder si des ajustements sont nécessaires. D'ici là, notre Fédération aura fort à faire...



Frédéric Homez lors de la signature de l'accord.

ploi, de formation professionnelle et de travail des salariés, ainsi que de leurs garanties sociales. Si FO Métaux est d'accord pour faire évoluer un dispositif devenu parfois trop compliqué dans sa lecture et sa

Handicap : l'insertion par l'apprentissage

Avec plus de 600 salariés répartis sur 7 sites de production réalisant des faisceaux électriques pour le secteur automobile, rien ne distingue a priori AMIPI des autres structures. Et pourtant. Créée il y a 50 ans, cette fondation déclarée d'utilité publique depuis 2005 présente une particularité : l'ensemble de ses opérateurs sont des personnes en situation de handicap cognitif. Avec l'aide de 65 encadrants et d'apprentissages adaptés, elles développent chaque jour leurs capacités cérébrales via l'acquisition de compétences essentiellement manuelles. L'ensemble a été conçu et mis en place selon un processus scientifique très rigoureux et doit permettre de faire évoluer ensuite ces personnes vers d'autres entreprises. Son objectif est de lutter contre la ségrégation dont sont victimes les personnes handicapées dès leur plus jeune âge, en leur permettant de découvrir et de mettre en valeur leurs capacités physiques et intellectuelles dans une activité industrielle selon des méthodes pédagogiques, professionnelles et techniques adaptées à leur handicap, cette activité étant un moyen de réinsertion et non une fin. Pas moins de 1 500 salariés ont trouvé un emploi non subventionné dans une autre entreprise suite à leur passage par AMIPI (soit une économie de 350 millions d'Euros pour l'Etat). Si le tableau peut paraître idyllique, la Fondation AMIPI n'en fait pas moins face aux mêmes problématiques que beaucoup d'entreprises. En cette période de délocalisation et de chasse aux coûts, les volumes de production ont été réduits de moitié depuis 2000. Des mesures de chômage partiel ont dû être mises en œuvre. Pour une telle structure, faire face aux fortes variations d'activité pose de sérieux problèmes. « Les temps de formation sont plus longs et exigeants qu'ailleurs, explique le délégué du personnel FO Hugues Dumont, nous avons donc besoin de stabilité. »

La sécurisation du financement, essentiellement assuré par l'Etat, fait donc figure de clé de voûte de l'édifice. Or, le 12 mai dernier, l'Inspection Générale des Affaires Sociales et celle des Finances ont reçu de leurs ministères de tutelle (Economie et Travail) la mission d'examiner de près le financement des « entreprises adaptées », qui comptent au moins 80% de travailleurs handicapés et leur permettent, par un accompagnement spécifique, de valoriser leurs compé-

tences et de mieux s'insérer dans le monde du travail. Au sein du périmètre concerné, l'AMIPI figure au premier rang, et la question financière est pour elle d'autant plus importante qu'elle prévoit d'importants investissements dans un nouveau site qui doit remplacer ses deux implantations nantaises, devenues moins adaptées aux exigences industrielles, et permettre d'expérimenter de nouveaux processus d'apprentissage.

Un choix de société

Voilà pourquoi le secrétaire fédéral Lionel Bellotti est allé à la rencontre des salariés les 15 et 16 juin dernier, à Cholet puis à Carquefou. Notre organisation est solidement implantée chez AMIPI avec 24% des voix, et c'est vers elle que se sont tournés les salariés, qui savent bien que FO est particulièrement actif sur la question des salariés en situation de handicap. « AMIPI se demande quel est le sens d'une société qui exclut du travail des personnes pourtant aptes à travailler et pour FO, il est clair qu'une société qui ne sait pas intégrer les plus en difficulté ne se construit aucun avenir », explique Lionel Bellotti, confirmant la concordance de vues entre notre organisation et la Fondation. Pour FO, dont la secrétaire confédérale Anne Baltazar préside l'AGEFIPH, et qui a considérablement fait avancer la cause du handicap, il est évident que si cette structure ne peut totalement échapper aux dures lois du marché, ses salariés, plus vulnérables que d'autres, ne doivent en aucun cas être les victimes des mauvaises manières que connaissent aujourd'hui trop d'entreprises. « Assurer la pérennité de l'AMIPI au travers de ses financements, c'est s'assurer que le cercle vertueux construit par cette Fondation perdure, résume Lionel Bellotti. Au-delà de l'insertion des salariés handicapés dans la vie professionnelle, c'est avant tout d'un choix de société dont il est question, et celui de FO est on ne peut plus clair ! » Tout au long de cet « audit » que va subir AMIPI et dans leur démarche de progrès, les salariés d'AMIPI savent qu'ils pourront compter sur FO.

En France, près de 600 000 personnes en situation de handicap mais en capacité de travailler sont privées d'emploi. Trop rares sont les structures adaptées qui peuvent les aider. Parmi elles, la Fondation AMIPI, spécialisée dans la sous-traitance automobile. Alors que des risques sur son financement pourraient menacer son existence, c'est vers FO que se tournent les salariés. Explications.



Lionel Bellotti à la rencontre
des salariés d'AMIPI.

Les résultats de FO lors des Comité d'entreprise

dpt	Entreprise	Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
22	TR2S / Dinan	142	119	46	0	51	0	22	0	0	0
03	Manitowoc / Moulins	282	235	33	152	26	0	24	0	0	0
37	SKF / St-Cyr-Sur-Loire	1202	876	258	398	162	0	58	0	0	0
31	Ricoh France SASU / Labège	231	184	70	12	50	11	29	12	0	0
41	Delphi France SAS / Blois	1469	1128	226	278	42	42	541	0	0	0
44	SCA SIAO Peugeot / Orvault	179	147	18	0	69	0	60	0	0	0
17	Stelia Aérospatiale / Rochefort	863	696	257	179	0	0	260	0	0	0
25	Zurfluh Feller / Autechaux Roide	296	183	175	0	0	0	8	0	0	0
27	SNOP / Thiberville	82	71	39	32	0	0	0	0	0	0
26	SFS Intec SAS / Valence	247	215	95	15	105	0	0	0	0	0
31	Latécoère / Toulouse	1012	838	272	299	0	0	267	0	0	0
14	Tokheim Sofitam Application / Grentheville	122	105	65	0	19	0	21	0	0	0
57	PCA / Metz	1535	1323	237	146	370	124	61	0	0	385
34	Schneider Electric P & C / Lattes	333	263	84	21	44	0	114	0	0	0
14	Howmet Alcoa / Dives-Sur-Mer	476	349	38	126	136	0	49	0	0	0
45	Leoni Wiring Systèmes / Bellegarde	63	48	48	0	0	0	0	0	0	0
14	Renault Trucks / Blainville	1598	1304	93	229	273	0	214	0	495	0
31	Freescale Semiconducteur / Toulouse	523	363	83	1	0	0	279	0	0	0
25	SNOP / Etupes	268	227	4	103	55	0	65	0	0	0
35	Sanden Manufacturing Europe / Tinteniac	832	430	65	127	238	0	0	0	0	0
57	Ficomirrors / Dieuze	243	177	40	137	0	0	0	0	0	0
10	ASSA Abloy Aube Anjou / Ste-Savine	518	335	15	118	19	74	68	41	0	0
54	FVM Technologies / Villiers-La-Montagne	244	194	109	40	15	0	30	0	0	0
44	Tokheim Services France / Treillières	327	178	122	30	0	0	26	0	0	0
43	Valéo / Ste-Florine	569	431	117	116	0	53	145	0	0	0
25	Schrader / Pontarlier	417	243	82	0	0	52	109	0	0	0
35	Renault Retail Group (ex RFA) / Rennes	190	169	80	42	0	0	47	0	0	0
38	STMicroelectronics / Crolles	1914	1575	125	300	628	58	401	0	0	63
43	SNOP / Brioude	151	89	56	33	0	0	0	0	0	0
39	TGCP / Poligny	177	101	34	56	11	0	0	0	0	0
06	Renault Retail Group / Cagnes	236	208	39	103	0	0	66	0	0	0
38	Oerlikon Balzers Coating / St-Quentin-Fallavier	152	134	62	52	0	0	20	0	0	0
52	AVK Haut Marnaise / Joinville	22	14	14	0	0	0	0	0	0	0
21	Crown Cork / Chatillon-sur-Seine	201	122	39	37	20	0	26	0	0	0
02	Saint-Gobain Sovis / Chierry	22	17	17	0	0	0	0	0	0	0

élections professionnelles

Délégués du personnel

Insc	Exp	FO	CGT	CFDT	CFTC	CGC	Unsa	SUD	DIV
142	115	40	0	50	0	25	0	0	0
282	239	37	146	0	0	56	0	0	0
1202	884	222	413	171	0	78	0	0	0
N.C.									
1469	1120	255	278	42	42	503	0	0	0
114	94	21	0	46	0	27	0	0	0
863	696	242	178	0	0	276	0	0	0
296	191	173	0	0	0	18	0	0	0
82	72	42	30	0	0	0	0	0	0
247	211	94	18	99	0	0	0	0	0
898	742	221	276	0	0	245	0	0	0
122	103	65	0	16	0	22	0	0	0
1535	1316	250	143	355	98	65	0	0	52
337	269	84	40	30	0	115	0	0	0
474	351	43	127	146	0	35	0	0	0
63	44	44	0	0	0	0	0	0	0
1598	1303	88	221	276	0	209	0	509	0
463	328	81	9	0	0	238	0	0	0
270	228	6	105	63	0	54	0	0	0
832	423	67	157	199	0	0	0	0	0
194	126	42	84	0	0	0	0	0	0
518	331	17	116	18	83	60	37	0	0
244	191	90	41	15	0	45	0	0	0
77	43	24	17	0	0	2	0	0	0
569	425	124	114	0	48	139	0	0	0
417	236	93	0	0	36	107	0	0	0
190	170	71	44	0	0	55	0	0	0
1995	1584	116	318	561	0	480	0	0	109
151	89	62	27	0	0	0	0	0	0
148	87	27	50	10	0	0	0	0	0
236	208	38	95	0	0	75	0	0	0
13	12	12	0	0	0	0	0	0	0
N.C.									
201	124	44	28	26	0	26	0	0	0
22	18	18	0	0	0	0	0	0	0

N.C. : Non communiqué

Retrouvez les résultats des élections professionnelles de la Métallurgie dans ce numéro. FO continue de progresser dans les entreprises grâce à l'excellent travail de terrain réalisé par les équipes syndicales et les militants. N'oubliez pas de faire parvenir à la Fédération FO de la métallurgie vos PV d'élections dans les meilleurs délais !

L'Europe syndicale toujours plus forte

Les 7, 8 et 9 juin, Madrid accueillait le deuxième congrès d'IndustriALL European Trade Union. Le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez était présent, à la tête de la délégation FO Métaux, et s'est exprimé à la tribune. L'occasion de faire le bilan des actions menées depuis le congrès fondateur de 2012 et de tracer les perspectives d'avenir pour cette organisation aux travaux de laquelle FO Métaux participe activement, y faisant entendre la voix du syndicalisme réformiste.



gnation du nouveau secrétaire de l'organisation, Luc Triangle (venu en invité au congrès fédéral de La Rochelle, en mai dernier), l'ont été à l'unanimité ou à une très forte majorité. « C'est un gage de notre engagement commun pour peser dans le périmètre européen », traduit Paul Ribeiro.

La voix du réformisme

Frédéric Homez est intervenu devant les congressistes pour donner des explications sur la situation sociale en France, et plus particulièrement sur un dossier occupant le devant de la scène médiatique : le combat contre la loi travail. Rappelant que notre organisation s'oppose depuis le départ à un projet injuste et déséquilibré pour les salariés et remettant en cause le dialogue social, il est revenu notamment sur les points cruciaux du texte rejetés par FO. « L'inversion de la hiérarchie des normes est inacceptable, car cela revient à supprimer le filet protecteur des branches et à amoindrir les droits et garanties pour les salariés, a-t-il martelé. De même, les menaces que fait peser la loi Travail sur les négociations collectives sont intolérables. Ce sont nos fondamentaux qui sont menacés, et nous continuerons de les défendre. » Il a également rappelé les valeurs de notre organisation que sont la liberté, l'indépendance, le réformisme mais aussi le pragmatisme, qui avait conduit FO Métaux à considérer -avec raison- dès 2012 qu'il faudrait « juger sur pièces l'action du gouvernement ». Il a conclu en soulignant la communauté de vue entre FO Métaux et IndustriALL European Trade Union que traduisait le slogan de ce congrès « Investissements, Emplois, Solidarité ». Au sortir de ce congrès, pour les syndicalistes européens, la feuille de route est claire : parvenir à une plus grande coopération entre les grandes régions formant le périmètre IndustriALL ; s'organiser pour mieux résister au mouvement de déréglementation qui affaiblit les industries et les salariés depuis trop longtemps, et donc mettre à contribution tous les moyens d'IndustriALL, toute sa dynamique et toute la solidarité de ses membres ; mais aussi poursuivre et amplifier le travail accompli depuis 2012 au service de l'emploi et de l'économie.

Lorsque la métallurgie, la chimie l'énergie, le textile et les mines ont décidé, au plan syndical, d'unir leurs forces au niveau européen pour créer IndustriALL European Trade Union, nombreuses étaient les mauvaises langues à dire que le géant syndical serait inefficace. Quatre ans plus tard, le congrès de Madrid, qui s'est tenu les 7, 8 et 9 juin, a démontré qu'il n'en était rien. « Certes, il n'a pas toujours été facile de trouver ses marques en rassemblant autant de cultures syndicales différentes et autant de secteurs d'activités à coordonner, se souvient le secrétaire fédéral Paul Ribeiro. Mais nous sommes parvenus à concevoir et à exécuter un plan d'actions ambitieux au plus près d'une réalité difficile, à savoir une crise hélas toujours présente. » Dans ce travail, FO Métaux a tenu sa place, au premier rang, et a fermement défendu ses positions. Le congrès de Madrid a d'ailleurs permis de donner corps à une revendication que portait notre organisation depuis la création d'IndustriALL European Trade Union, à savoir garantir un siège au comité exécutif à chaque organisation affiliée. « Ce changement dans les statuts montre clairement la volonté d'instaurer une nouvelle dynamique entre les membres et les instances d'IndustriALL », se félicite

le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, qui conduisait la délégation FO Métaux composée des secrétaires fédéraux Paul Ribeiro, Marie-Josée Millan et Brigitte Capelle, ainsi que de Géraldine Nivon (Valeo), Josette Raynaud (Airbus), Anne-Marie Chopinet (Gemalto), Jean-Marc Escourrou (Airbus), Patrick Michel (PCA) et Stéphane Martegoute. Cette dynamique se double par ailleurs d'une très forte unité, puisque l'ensemble des décisions adoptées par les congressistes, et notamment la résolution de politique générale ou la dési-



Frédéric Homez s'est exprimé devant les congressistes.

Tout sur le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité

Quels sont les salariés qui bénéficient d'un CPPP ?

Tous les salariés titulaires d'un contrat de travail d'une durée supérieure à 1 mois et exposés à des facteurs de risque au-delà de certains seuils (définis ci-dessous). Peu importe le type de contrat détenu (CDI temps plein ou temps partiel, CDD, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation (mais pas les stagiaires), intérimaires etc...).

Par exception, sont exclus du bénéfice du compte, les salariés affiliés à un régime spécial de retraite comportant déjà un dispositif spécifique de reconnaissance et de compensation de la pénibilité (ex : personnel de la SNCF), ainsi que les salariés du particulier employeur et les travailleurs détachés en France (remplacement par fiche individuelle dans certains cas).

Quelles sont les entreprises concernées par la mise en place du CPPP ?

Le CPPP concerne les salariés de toutes les entreprises (de droit privé ou personnes publiques travaillant dans les conditions de droit privé) sans aucune condition d'effectif.

Y-a-t-il des démarches à faire pour ouvrir son CPPP ?

Non aucune. Dès lors que les conditions sont remplies, le CPPP est généré par la déclaration d'exposition faite par l'employeur.

Comment acquiert-on des points sur le CPPP ?

Pour acquérir des points sur son CPPP, le salarié doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Etre soumis à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels définis par la loi (L. 4161-1, C. trav.);
- Etre exposé à ces facteurs dans une certaine intensité et selon une durée déterminée par décret (art. D. 4161-2).
- Etre exposé à ces facteurs de risques au-delà des seuils malgré l'application de mesure de protection collective et individuelle ;
- Cette exposition caractérisée doit avoir fait l'objet d'une déclaration par l'employeur à la CNAV, via la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), puis, lorsque l'employeur sera concerné,

par le biais de la future Déclaration Sociale Nominative (DSN), pour les expositions postérieures au 1^{er} janvier 2017. La déclaration au titre d'une année N est effectuée au plus tard le 31 janvier N+1 en cas de DADS et le 5/15 janvier N+1 en cas de DSN, quand le contrat est encore en cours à la fin de l'année civile.

Comment calcule-t-on le nombre de points acquis ?

Le salarié qui remplit les conditions ci-dessus et dont la durée du contrat de travail est au moins égale à l'année civile, acquiert :

- 4 points/an lorsqu'il est exposé à un seul facteur de risque professionnel ;
- 8 points/an lorsqu'il est exposé à plusieurs facteurs de risques professionnels; dans la limite de 100 points maximum sur une carrière (R. 4162-2). Pour les salariés nés avant le 1^{er} juillet 1956, le nombre de points inscrits est multiplié par 2 (R. 4162-3).

Le salarié est informé chaque année (au plus tard le 30 juin) du nombre de points acquis au titre de l'année civile précédente, par un relevé de la Carsat ou de la Cnavts et en consultant le site internet www.preventionpenibilite.fr qui devrait accueillir un espace personnel pour chaque CPPP.

Quels sont les facteurs de risque et les seuils d'exposition pris en compte ?

Il existe 10 facteurs. Les 4 premiers sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2015 et les 6 autres depuis le 1^{er} juillet 2016 :

- Le travail répétitif (900 h/an)
- Le travail en milieu hyperbare (60 interventions/an)
- Le travail en équipes successives alternantes (50 nuits/an)
- Le travail de nuit (120 nuits/an)
- Les postures pénibles (900 h/an)
- Les manutentions manuelles de charges (600 h/an ou 120 jours/an)
- Les agents chimiques dangereux
- Les vibrations mécaniques (450 h/an)
- Les températures extrêmes 900 h/an
- Le bruit (600 h/an)

Pour déterminer les chances d'acquisition de points d'un salarié, il faut croiser ces facteurs et durées d'exposition avec les seuils d'intensité de l'exposition, précisés à l'article D. 4161-2 du Code du travail.

Quelles sont les périodes d'exposition prises en compte ?

Le CPPP n'est pas rétroactif : seules les périodes d'exposition intervenues après le 1^{er} janvier 2015, pour les 4 premiers facteurs, et après le 1^{er} juillet 2016, pour les 6 autres facteurs, sont susceptibles d'ouvrir des droits au titre de la pénibilité.

Comment l'employeur évalue-t-il l'exposition aux risques de chaque salarié ?

L'employeur déclare l'exposition des travailleurs au regard des conditions habituelles de travail caractérisant le poste occupé, appréciées en moyenne sur l'année.

Conseil FO :

Soyez vigilants ! La loi ne prévoit pas expressément l'implication des représentants du personnel dans l'évaluation de l'exposition des salariés à la pénibilité. Or l'exposition à des facteurs de pénibilité est une source de droits pour les salariés, mais un motif d'augmentation des cotisations sociales pour l'employeur (cotisation additionnelle de 0,1% des salaires des salariés exposés à un mono facteur, puis de 0,2% à compter du 1^{er} janvier 2017 - art. D. 4162-55). Pour veiller au respect des droits des salariés, il convient donc au mieux de participer à l'évaluation des risques, et, au moins, de se tenir informé des résultats, en interrogeant l'employeur lors des réunions des IRP, et en consultant le document unique, tenu à la disposition des travailleurs, du CHSCT et des délégués de personnel (R.4121-4) et contenant notamment la proportion de salariés exposés à la pénibilité (R. 4121-1-1).

Comment les points acquis sur le CPPP peuvent-ils être utilisés ?

Les points de pénibilité servent à financer :

- une formation professionnelle pour accéder à un emploi moins exposé à la pénibilité ;
- un passage à temps partiel, avec l'accord de l'employeur;
- un départ à la retraite avant l'âge légal (Art. L. 4162-4).

La demande est faite sur un site internet dédié ou par courrier à la Carsat (ou la Cnavts pour l'Île-de-France).

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Solution du n° 553

3	2	7	8	4	9	6	5	1
5	1	4	7	2	6	9	3	8
8	6	9	1	5	3	2	7	4
1	3	8	9	6	4	5	2	7
2	4	6	5	7	1	3	8	9
7	9	5	2	3	8	1	4	6
6	5	3	4	1	7	8	9	2
9	7	1	3	8	2	4	6	5
4	8	2	6	9	5	7	1	3

Sudoku

	4		8	3				
				9	8			1
	9		1	7				4
		9					3	
	2		7	4			8	
	7					5		
5			4	2			1	
4		1	3					
			5	8			4	

Le mot du mois : Collègues et confrères

À l'heure de la p'tite laine, quand il faut bien troquer le bermuda à fleurs contre la tenue de travail, on éprouve du moins le plaisir de retrouver les collègues. Enfin, souhaitons-le, car si en plus on ne les supporte pas, la rentrée s'annonce franchement pénible. Si l'on choisit rarement ses collègues, il vaut donc mieux s'entendre avec eux, pour la simple raison qu'ils nous sont liés. C'est même là l'étymologie du mot, qui vient du latin *collega* et *colligere*, signifiant « réunir », « rassembler », voire « collectionner ». Certains auteurs latins l'utilisent même avec le sens de « mettre en tas ses bagages », ce qui dans notre propos serait assez paradoxal puisque, précisément, on vient de les défaire (il est vrai qu'il s'agissait des bagages de soldats, regroupés avant la bataille).

Un collègue est donc, et c'est ainsi que l'Académie le définit, celui qui fait, avec d'autres, partie d'un même corps, exerce la même fonction, civile ou militaire, a reçu la même mission. La chose semble assez claire, pourvu que l'on écarte un emploi surtout fréquent dans le midi de la France, du genre : « Hé ! Collègue !... », où l'interpellé s'apparente plutôt à un voisin ou camarade. Pour le reste, Untel peut être mon collègue au Conseil d'État, à l'Académie Française ou dans notre boîte commune.

Du coup, collègue ou confrère ? Pas si simple, car si le second mot, qui associe le préfixe « con » (avec) et « frère », signifie proprement « être membre d'une même confrérie » et renvoie aux associations laïques fondées sur des principes plus ou moins religieux, il est couramment utilisé pour désigner ceux qui exercent la même profession : au sein d'une même rédaction, tous les journalistes sont donc non seulement des collègues, mais aussi des confrères (et pas forcément des amis), du haut en bas de l'échelle – et c'est une maigre consolation pour le plus mal payé de tous. En revanche, la comptable qui fait la paie n'est « que » une collègue.

L'essentiel, encore une fois, est de bien se supporter, au moins jusqu'aux prochaines vacances.

Mots croisés n° 555

Horizontalement

A. Principe actif depuis peu. B. Ajouter de l'eau, parfois de la fraîche. C. Couches sur des feuilles. Docteur. D. Interjection. Une partie des côtes. Renvoyé dans sa chambre à coups de pompe. E. Tira quelques ressources de celles données par la nature. F. Pas bien fin et désordonné. N'est charmant que petit. G. Termine le circuit. Jours meilleurs. Potins sans queue ni tête. H. En loques. Impérial en Asie. Prêtresse. I. Où il suffit pour gagner d'avoir l'air vainqueur. J. Un jour de fête, peuvent se jeter à la tête du premier venu.

Verticalement

1. On les trouve juste sous les couvertures. 2. Ses côtes sont en vue. 3. Un peu d'élixir. Démonstratif. Voiture de luxe. 4. C'est toujours une épreuve. Souvent en album. 5. En Italie. Si c'est chou, pas de quoi en faire une party. 6. Article. Ville de Pologne. 7. Rapidement sur la voie. Pour vérifier le niveau. 8. Fin de vie. Finance la recherche. Voyelle double. 9. Pour être commis d'office. 10. Elles font des tas d'histoires.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Solution du n° 555

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A	P	R	O	D	U	C	T	E	U	R
B	E	U	R	O	P	E	E	N	N	E
C	R	S	M	I	N	D	I	C		
D	C	S		P	M	D	V	E		
E	U	O	T	U	E	R	I	E	S	
F	S	P	L	E	N	D	E	U	R	S
G	S	H	E	R	I	F	T	S	I	
H	I	O	A	M	I	V				
I	O	B	L	I	G	E	A	N	T	E
J	N	E	C	T	A	R	I	N	E	S

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES
D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS
L'ACCOMPAGNEMENT
DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Valérie Delplace**
valerie.delplace@humanis.com

humanis.com



AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.



EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT

PROXIMITÉ

SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs

Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr